



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-68		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

**Présents :**

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

**Absents excusés représentés par pouvoir :**

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

\* \* \* \*

**REHABILITATION DU GYMNASSE DU PILAT  
AVENANT N°1 - LOT 1 / CGEM**

Rapporteur : Joël GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté

Dans le cadre du marché T 20 12 024 « Travaux de réhabilitation du Gymnase du Pilat » en date du 12/02/2021, le lot 1 a été attribué à l'entreprise CGEM Désamiantage, 131 route de Launaguet, 31200 Toulouse pour un montant de 45 500,00 € HT.

En cours de chantier, des travaux complémentaires ont dû être réalisés par l'entreprise, notamment au niveau des amorces des descentes d'eau, non visibles, qui n'ont pas été intégrés dans les travaux initiaux de désamiantage.

Cette modification de la consistance des travaux se traduit par une plus value de 2 681,00 €. Le nouveau montant du marché lot 1 s'élève à 48 181,00 € HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché de travaux formalisant les modifications.

L'avenant n° 1 peut être consulté auprès de la Direction Générale des Services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article L 2123-1,

VU le marché T 20 12 024 « Travaux de réhabilitation du Gymnase du Pilat – Lot 1 » en date du 12/02/2021 avec l'entreprise CGEM Désamiantage, 131 route de Launaguet, 31200 Toulouse,

VU le projet d'avenant n°1,

VU l'avis de la commission des marchés en date du 11 juillet 2022,

CONSIDERANT les travaux complémentaires imprévisibles réalisés par l'entreprise CGEM,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser les modifications intervenues dans le cadre d'un avenant au marché,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Joël GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société CGEM Désamiantage, 131 Route de Launaguet, 31200 Toulouse, l'avenant n°1 au marché T 20 12 024 « Travaux de réhabilitation du Gymnase du Pilat – lot 1 », joint à la présente.

DIT que la dépense est imputée à l'opération 0104 du budget principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves DUCLOS

